



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mars 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Points 27 et 39 d) de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixantième année

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales**

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
assistance internationale d'urgence
pour le rétablissement de la paix et de la normalité
en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays
dévasté par la guerre**

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales**

**Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement
de la paix et de la normalité en Afghanistan
et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre**

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des résolutions 59/112 A et B de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 2004, et de la résolution 1536 (2004) du Conseil de sécurité en date du 26 mars 2004. Il porte sur la période écoulée depuis la publication du rapport précédent, daté du 26 novembre 2004 (A/59/58-S/2004/925), jusqu'au 15 mars 2005. Au cours de cette période, le Conseil de sécurité a entendu un exposé oral, le 10 janvier 2005 (voir S/PV.5108). Les questions traitées dans l'exposé ne seront reprises dans le présent rapport que sous forme de résumé.



II. Application de l'Accord de Bonn

A. Processus politique

2. Le 7 décembre 2004, le Président Hamid Karzaï a pris ses fonctions, ainsi que ses deux vice-présidents, Ahmad Zia Massoud et Abdul Karim Khalili. La formation du nouveau gouvernement composé de 27 membres, qui a pris deux mois, a été annoncée le 23 décembre. Les membres du Gouvernement ont été choisis conformément à la disposition de la Constitution prescrivant que tous les ministres doivent posséder un diplôme d'enseignement supérieur et doivent être des ressortissants afghans. Le Président s'est également attaché à assurer un équilibre ethnique; en conséquence, le Gouvernement comprend 10 Pashtounes, 8 Tadjiks, 5 Hazaras, 2 Ouzbeks, 1 Turkmène et 1 Baloch. Trois ministres sont des femmes.

3. Le Président Karzaï et son gouvernement sont confrontés à un programme ambitieux : nécessité immédiate d'organiser des élections locales et parlementaires; extension du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) de manière à y englober les groupes armés illicites, lutte contre le trafic de stupéfiants; instauration de l'état de droit; renforcement des institutions de l'État et mise en œuvre de la reconstruction.

B. Préparation des élections parlementaires

4. Comme indiqué précédemment (A/59/581-S/2004/925, par. 6), en juillet 2004, l'Organe mixte de gestion des élections a décidé de reporter les élections législatives, provinciales et de district au mois de Saur du calendrier afghan correspondant à la période du 21 avril au 20 mai 2005.

5. Les préparatifs de ces élections ont débuté immédiatement après l'élection présidentielle. Le Président Karzaï a mis en place la Commission électorale indépendante le 24 janvier 2005, comme l'exigeait la Constitution. La Commission électorale indépendante se compose de six hommes et de trois femmes, qui représentent sept groupes ethniques différents.

6. La création de la Commission électorale indépendante était l'une de plusieurs décisions fondamentales que le Gouvernement afghan devait prendre, en consultation avec les acteurs politiques et la communauté internationale, pour mettre en place le cadre électoral. D'autres décisions clefs concernaient : a) la définition du système électoral; b) la délimitation des circonscriptions électorales; c) la définition des critères à appliquer pour évaluer la population des provinces de manière à répartir les sièges de la Chambre basse (Wolesi Jirga); et d) la participation des réfugiés et des nomades aux élections législatives et locales.

7. Comme pour l'élection présidentielle, la Commission électorale indépendante pourra compter sur l'aide d'experts électoraux internationaux désignés par mon Représentant spécial; ces experts, de concert avec la Commission électorale indépendante, constitueront l'Organe mixte de gestion des élections, qui surveillera le déroulement des scrutins.

8. Conformément à la loi électorale, la délimitation des circonscriptions électorales doit être achevée 120 jours avant la date des élections. Le Ministère de l'intérieur a fait des efforts considérables pour consulter les autorités et les

communautés locales et dresser une liste des localités habitées de chaque district. L'opération a cependant mis en lumière des divergences substantielles en ce qui concerne la définition des districts en Afghanistan. Au cours de plusieurs décennies de guerre, plusieurs districts ont été créés de facto et des administrateurs de district y ont été nommés. Il est apparu que chercher à concilier les districts administratifs existants d'avant guerre avec les districts administratifs créés de facto au cours de la guerre était une opération extrêmement litigieuse. Le Gouvernement a décidé que l'Assemblée nationale était la seule instance légitime pour régler ce problème complexe, ce qui veut dire que les élections aux conseils de district devraient être différées jusqu'à la convocation de l'Assemblée. La question a été renvoyée à la Cour suprême, qui a jugé que les élections aux conseils de district pourraient être reportées jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait été élue, sans préjudice de la mise en place de la Chambre haute, et par conséquent du processus législatif.

9. La détermination des chiffres de la population à utiliser pour la répartition des sièges à la Wolesi Jirga est rendue difficile par le fait qu'un recensement national ne sera achevé qu'en 2007. Le Gouvernement a examiné la question en détail et prépare une série de chiffres qui sera transmise à l'Organe mixte de gestion des élections pour lui permettre d'établir l'affectation définitive des sièges.

10. En ce qui concerne les réfugiés, s'il a résolument appuyé le principe de leur participation aux élections législatives, le Gouvernement examine le fait qu'un électorat spécial constitué de réfugiés ne semble pas approprié. Quant à l'option du vote par correspondance, elle est coûteuse et soulève de graves problèmes techniques.

11. En ce qui concerne le système électoral, après des débats considérables et de larges consultations, le Gouvernement a décidé de ne pas modifier la loi électorale. Cela signifie que la formule du vote unique non transférable sera maintenue. Cette formule est fondée sur le soutien plurinominal, par lequel les candidats ayant remporté le plus grand nombre de voix obtiennent les sièges affectés à la circonscription. Par exemple, si une province dispose de cinq sièges, les cinq candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans cette province seront élus. La décision a été prise contre l'avis de la Mission d'assistances des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et d'experts électoraux extérieurs qui ont souligné les inconvénients de cette formule, notamment le fait qu'elle ne garantit l'élection d'un parlement représentatif; elle était aussi fondée sur la considération que les Afghans ordinaires se méfieraient d'un système de vote reposant sur des listes de partis et non sur des candidatures individuelles. Le Gouvernement a également estimé que les partis politiques, qui sont généralement associés au système électoral reposant sur le scrutin de liste, n'étaient pas encore suffisamment développés pour qu'il soit possible de recourir à des modes de représentation proportionnelle. À ce jour, 51 partis ont été enregistrés par le Ministère de la justice et 32 demandes sont en cours d'examen. Beaucoup de ces dernières, cependant, ne concernent pratiquement que Kaboul.

12. Dans le cadre électoral décrit ci-dessus, l'Organe mixte de gestion des élections s'emploie maintenant à finaliser la planification des élections. Tous les efforts sont faits pour que les élections se tiennent dès que cela sera opérationnellement possible; ce faisant, une préoccupation essentielle est de faire en sorte que les délais dans lesquels les tâches doivent être exécutées ne soient pas réduits au point de compromettre la crédibilité générale du processus. Il faudra

notamment procéder au contrôle de milliers de candidats, comme l'exige la loi électorale, et mettre à jour les listes électorales pour s'assurer que tous les électeurs sont inscrits dans la province où ils ont l'intention de voter.

13. Pour la conduite des élections, les rôles des organismes des Nations Unies ont été répartis de manière à tirer parti des avantages démontrés de chaque partenaire. La MANUA continue de fournir des compétences politiques et électorales, tandis que le PNUD continuera de superviser la gestion du fonds d'affectation spéciale et les relations avec les donateurs, tout en s'attachant à renforcer les capacités de la Commission électorale. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) – qui a donné des preuves de son efficacité et de sa souplesse dans les domaines administratif et logistique – sera l'agent d'exécution pour toutes les lignes budgétaires en rapport avec les élections. Les modalités opérationnelles des élections de 2005, y compris le nombre et l'emplacement des bureaux de vote, suivront de près le schéma utilisé pour l'élection présidentielle de 2004. De même, les arrangements logistiques, en ce qui concerne le déploiement du personnel et du matériel, seront repris avec l'aide des forces de la Coalition et de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). Les arrangements de sécurité adoptés en 2004 seront aussi en grande partie repris. Aussi bien la FIAS que les forces de la Coalition ont indiqué qu'elles étaient prêtes à coopérer pleinement. Un plan de sécurité destiné à appuyer les élections parlementaires et locales a été établi et sa mise en œuvre est soigneusement coordonnée par tous les acteurs concernés.

14. Compte tenu d'une date fixée à la fin de l'été, le coût des élections parlementaires et provinciales est estimé à 149 millions de dollars. Ce montant augmentera probablement si les élections sont organisées à un stade ultérieur. Étant donné que 16 millions de dollars ont été économisés en 2004 et que 15 millions de dollars ont déjà été versés, plus de 128 millions de dollars de contributions additionnelles sont nécessaires d'urgence pour accélérer la préparation des élections.

III. Sécurité

A. Situation générale

15. Du point de vue de la sécurité, la situation générale a été relativement calme pendant près de quatre mois. Les rigueurs de la saison hivernale ont fortement gêné les opérations des extrémistes, des terroristes, des forces des factions et des éléments criminels (y compris des trafiquants de drogues). Dans les zones les moins touchées par les rigueurs de l'hiver (en particulier dans les régions du sud-est et les régions méridionales), les forces de la Coalition, l'Armée nationale afghane et les institutions gouvernementales continuent d'être la cible d'éléments extrémistes qui ont recours à des mines antichars, à des embuscades montées par de petites unités et à des attaques à la roquette, mais sur une plus petite échelle que dans la dernière partie de 2004.

16. Les facteurs qui ont contribué au climat de sécurité sont notamment les progrès réalisés dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (le programme DDR); l'amélioration quantitative et qualitative des forces de l'Armée nationale afghane et de la Police nationale afghane; la présence des forces de la FIAS dans le nord et le nord-est; le soutien populaire en faveur du nouveau président et du nouveau gouvernement; les changements politiques opérés

par le gouvernement central dans des provinces comme celle d'Herat; et les initiatives visant à faciliter la démobilisation des combattants taliban.

17. Toutefois, ces faits positifs ne devraient pas être un motif de complaisance. Il y a eu récemment plusieurs cas où des engins explosifs improvisés et des mines terrestres ont été utilisés contre les forces de la Coalition, l'Armée nationale afghane et des structures gouvernementales. D'importantes caches d'armes ont été découvertes dans les provinces de Kaboul et de Parwan par les forces gouvernementales et les forces de la FIAS. Ces événements semblent indiquer que ceux qui sont opposés au Gouvernement (y compris les Taliban et Al-Qaida) continueront de chercher à démontrer qu'ils sont capables d'organiser et de lancer des attaques spectaculaires, en utilisant des moyens tels que les prises d'otages, les attaques-suicides et les véhicules piégés. Le 7 mars, un conseiller britannique du Gouvernement a été assassiné à Kaboul par des hommes de main non identifiés.

18. La détermination des éléments extrémistes de profiter du climat politique ouvert des élections parlementaires ne devrait pas être sous-estimée. L'ouverture de bureaux électoraux en province, la conduite de campagnes politiques et d'autres éléments visibles du processus électoral serviront de cible potentielle bien avant le jour du scrutin proprement dit. Comme pour l'élection présidentielle, la présence simultanée des organes de sécurité, des autorités électorales et du personnel des Nations Unies dans les locaux du Centre opérationnel et d'information sur la sécurité facilitera la coordination des efforts, y compris le partage de l'information et la riposte aux menaces dirigées contre le processus électoral. De plus, les plans visant à achever le désarmement et la démobilisation des forces des milices afghanes en procédant au démantèlement des groupes armés illégaux, ainsi que la mise en œuvre d'un vaste programme de lutte contre les stupéfiants, devraient créer un meilleur climat pour les prochaines élections et pour l'expansion de l'administration civile, la reconstruction et le respect des principes du droit.

B. Réforme du secteur de la sécurité

19. La réforme du Ministère de la défense se trouve actuellement dans sa quatrième et dernière phase, le rendant plus représentatif des réalités démographiques du pays. Après la nomination de 22 hauts responsables en septembre 2003, nécessité qu'avait identifiée mon Représentant spécial de l'époque afin de lancer le processus de DDR (voir A/57/850-S/2003/754 et Corr.1, par. 27, et S/2003/1212, par. 13), la seconde phase comprenait la nomination de 38 officiers généraux et 65 colonels au poste de directeur, en décembre 2003 (voir A/58/742-S/2004/230, par. 20). Dans le cadre de la troisième phase de la réforme, 330 officiers supérieurs ont été nommés en avril-mai 2004. Le premier groupe de la quatrième phase comprend la nomination de 965 officiers subalternes au sein du Ministère de la défense et devrait permettre de rétablir l'équilibre dans la composition de l'effectif du Ministère par rapport à la composition régionale du pays.

C. Désarmement, démobilisation et réinsertion

20. Comme indiqué précédemment (A/59/581-S/2004/925, par. 17), l'élection présidentielle a imprimé un dynamisme hautement nécessaire au programme de

DDR qui est dirigé par le Japon avec l'appui du programme ANBP du PNUD, le programme Un nouveau départ pour l'Afghanistan. À ce jour, 43 710 membres des milices armées afghanes ont été désarmés – près de la moitié d'entre eux au cours des six derniers mois. Sur ce nombre, 38 984 ont été démobilisés. Ce processus a permis au Gouvernement de rayer de ses états de paie les soldats démobilisés ainsi que des unités non existantes, ce qui représente pour le budget de l'État une économie de quelque 70 millions de dollars. On estime que moins de 10 000 membres des milices afghanes armées doivent encore suivre le programme d'ici au 30 juin 2005.

21. Sur le nombre total d'anciens officiers et soldats démobilisés, 37 806 ont commencé à participer à des programmes de réinsertion, dont 46 % dans l'agriculture; 28 % dans des formations professionnelles notamment à la menuiserie, au travail des métaux et au métier de tailleur (près de 4 % dans des opérations de déminage et 3 % dans l'armée nationale et la police nationale.

22. Une question préoccupante, et capitale, est la question de savoir si la croissance de l'économie légale sera suffisamment robuste pour attirer les soldats démobilisés vers des emplois légitimes sur le marché du travail. Cette situation est suivie de près par le PNUD qui a mis au point un système pour s'assurer de la viabilité des programmes de réintégration offerts aux anciens combattants et déterminer si les options proposées favorisent l'emploi à long terme.

23. Le deuxième élément du programme de DDR, l'entreposage des armes lourdes, a donné des résultats supérieurs aux attentes. Jusqu'à présent, le nombre d'armes lourdes entreposées dans six des huit régions retenues est de 8 603 à même de fonctionner, chiffre deux fois supérieur au nombre total d'armes lourdes initialement recensées. Il reste deux régions importantes où les armes lourdes n'ont pas été encore collectées – les régions de Shindand et de Farah et la région du Kunduz où leur nombre est de 160. D'importants stocks de munitions ont également été collectés et leur entreposage est en cours; ils seront réutilisés par l'Armée nationale afghane ou détruits ultérieurement.

24. Pour créer un climat de sécurité en vue des élections législatives, le désarmement des milices armées afghanes demeure insuffisant. Le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, doit maintenant s'attaquer au problème des groupes armés illégaux. Ces groupes ne figurent pas sur les états de paie du Ministère de la défense; il en existe dans tout le pays et ils peuvent compter parmi leurs membres d'anciens combattants, venus d'unités démobilisées, qui n'ont pas participé au programme de DDR. Ces groupes perpétuent le secteur de la drogue, imposent des taxes illicites aux personnes participant aux programmes de reconstruction et entravent les progrès de l'implantation des administrations publiques. Dans le cadre d'un projet pilote, sous la direction du Conseil national de sécurité, la MANUA et l'ANPB travaillent avec des organismes nationaux et internationaux de sécurité pour recenser et répertorier plus de 1 000 de ces groupes illégaux.

D. Lutte contre les stupéfiants

25. Le secteur illicite de la drogue domine l'économie de l'Afghanistan. Comme il a été indiqué précédemment (A/59/581-S/2004/925, par. 31 et 32), il représente, d'après les estimations, 60 % du produit intérieur brut officiel et 87 % de

l'approvisionnement mondial. Le Président Karzaï a pris un certain nombre de mesures pour s'attaquer à cette dangereuse réalité. La Direction de la lutte contre les stupéfiants, qui relevait jusque-là du Bureau du Conseiller national pour les questions de sécurité, est désormais un ministère à part entière. Le Président a convoqué, les 9 et 10 décembre 2004, une jirga nationale consacrée à la lutte contre les stupéfiants, avec la participation des gouverneurs, de responsables de la sécurité, d'anciens, de chefs de tribu et de personnalités religieuses et de dignitaires de toutes les provinces afghanes. En réponse au message du Président – disant que s'ils ne parvenaient pas à réduire fortement la culture du pavot, cet échec collectif serait « une honte pour lui et pour la nation », – les participants se sont engagés à user de leur influence politique, religieuse et sociale pour combattre la culture, la production et la contrebande de stupéfiants illicites, conformément à l'Islam et à l'article 7 de la Constitution.

26. Il a été indiqué qu'à la suite de cet engagement, et aussi de la chute des prix (due à l'abondance de l'offre en 2004), la culture du pavot avait fortement diminué dans les zones où la production était traditionnellement élevée. D'après les rapports de mission, cette réduction est principalement imputable au fait que les agriculteurs n'ont pas cultivé. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a procédé à une enquête et à une évaluation rapides, qui seront publiées sous peu, sur l'évolution de la culture du pavot. Ce qui apparaît clairement, c'est que les mécanismes du marché ont produit leur effet. La réduction, mentionnée plus haut, des plantations a entraîné une hausse substantielle des prix de l'opium brut, qui sont passés de moins de 100 dollars par kilogramme en octobre 2004 à plus de 180 dollars en mars 2005. Si une intervention active des services de répression, associée à la fourniture d'une assistance effective pour promouvoir d'autres moyens de subsistance, n'est pas fournie d'urgence, les agriculteurs reviendront peut-être à la culture du pavot.

27. La recherche des meilleurs moyens de s'attaquer au secteur des stupéfiants en Afghanistan donne toujours lieu à des discussions. Les principaux problèmes concernent : les méthodes d'éradication; la cadence et la portée des mesures de lutte contre les stupéfiants; et les rôles respectifs de l'éradication, de l'interdiction et de l'offre d'autres moyens de subsistance. Étant donné que le nombre des familles économiquement tributaires du secteur du pavot est estimé à plus de 350 000 (en gros, 10 % de la population), plusieurs observateurs ont lancé un avertissement public au sujet des conséquences sévères que pourrait avoir l'élimination rapide du pavot, d'autant plus que beaucoup de métayers ont probablement vendu par avance la récolte de 2005 et se retrouveraient avec des dettes considérables.

28. En janvier 2005, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Antonio Maria Costa, a encouragé le Gouvernement et les principaux partenaires à fournir aux agriculteurs une aide au développement, de créer les conditions requises pour l'extradition des gros trafiquants et pour compenser leurs pertes de revenus. Il a aussi encouragé les efforts communs afin de fournir une entraide judiciaire et de prendre des mesures permettant de délivrer des mandats d'arrêt internationaux.

29. Le 16 février, le Gouvernement afghan et le Royaume-Uni – la nation chef de file dans la lutte contre les stupéfiants – ont lancé à Kaboul le Plan de mise en œuvre 2005 de lutte antistupéfiants. Étant donné que plus de 60 % de la production afghane d'opium proviennent des provinces de Badakhshan, Helmand et Nangarhar,

le nouveau plan propose que l'Afghanistan et les acteurs internationaux concentrent initialement leurs efforts sur l'éradication et sur la promotion d'autres moyens de subsistance dans ces provinces, ainsi que dans la province de Kandahar.

30. Le nouveau cabinet étudie actuellement les dispositions à prendre, sur les plans juridique et judiciaire, pour appuyer les mesures d'interdiction dans le cadre de la campagne de lutte contre les stupéfiants. Une nouvelle loi sur le blanchiment de l'argent a été adoptée à la fin de 2004, et de nouvelles lois sur le blocage et la confiscation des biens sont en cours d'examen. Une équipe spéciale de justice pénale pour la lutte contre les stupéfiants, composée de 85 spécialistes – magistrats, instructeurs, procureurs et juges – appuyée par le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, le Canada et la Norvège et par un projet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a été mise en place pour accélérer l'examen des affaires liées à la lutte contre la drogue dans le cadre du système de justice pénale.

31. Les experts afghans et internationaux sont unanimes pour estimer qu'il faut faire en sorte qu'en 2005 l'Afghanistan perde la position de leader en tant que fournisseur de drogues. Mais la demande extérieure de plus en plus forte continue de stimuler la production et d'entraver la mise en place d'autres moyens de subsistance concurrentiels. Il faudra pour changer cette dynamique un vaste programme mis en œuvre avec toute la détermination et sous la responsabilité commune des États fournisseurs, des États de transit et des États de destination.

E. Armée nationale afghane

32. La formation de l'Armée nationale afghane réformée continue de progresser, les États-Unis étant le chef de file avec l'appui de la France. L'armée comprend maintenant environ 22 000 soldats et officiers, et 16 000 hommes dans les cinq corps suivants : Kaboul, Gardez, Kandahar, Hérat et Mazar-e Charif. Le programme d'instruction a été accéléré, permettant ainsi la formation simultanée de cinq bataillons (ou *kandaks*) représentant un total de 3 000 soldats. À la fin de leur formation, les *kandaks* sont déployés dans les corps régionaux pour effectuer des opérations conjointes avec les forces de la Coalition. Les plans visant à entraîner simultanément six *kandaks*, qui seront mis en œuvre en mars 2005, permettront à l'Armée nationale d'atteindre son objectif de 70 000 soldats supplémentaires, en décembre 2006.

F. Police nationale afghane

33. Comme indiqué précédemment (A/59/581-S/2004/925, par. 23 et 24), la mission consistant à assurer la formation, la dotation en effectifs et le maintien d'une force de police efficace s'est révélée très ardue. En février 2005, le programme, entrepris sous la direction de l'Allemagne, avec l'appui des États-Unis, consistant à établir la Police nationale afghane, a formé 53 400 personnes, dont 17 705 officiers et 35 695 sous-officiers et patrouilleurs.

34. Les principaux domaines qui n'ont pas encore fait l'objet d'une action effective sont les suivants : réforme approfondie de la structure de la force de police, contrôle et assistance après déploiement et expansion de la force à 62 000 agents. Des mesures devront également être entreprises afin d'identifier et d'exclure les éléments corrompus et antigouvernementaux demeurant au sein de la force. Pour

mettre en place une force de police et des forces militaires professionnelles et fiables, il faudra leur verser des prestations, ce que le Gouvernement n'est pas encore en mesure de faire. La rémunération des forces de police, leur équipement, le développement institutionnel et le développement infrastructurel continuent d'être financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, administré par le PNUD.

G. Force internationale d'assistance à la sécurité commandée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

35. La Force internationale d'assistance à la sécurité, sous la direction de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), a apporté une contribution essentielle à la sécurité de Kaboul et des régions nord et nord-est. Elle assume un rôle plus important en matière de sécurité par le biais d'un transfert progressif des responsabilités des équipes de reconstruction de province de la Coalition dans l'ouest de l'Afghanistan, lequel se déroulera vers la fin de mars 2005.

36. Avec cette expansion, la Force sera en mesure de renforcer la sécurité pendant la période précédant les prochaines élections. L'OTAN a fait savoir que l'appui de la Force internationale serait fondé sur ses équipes de reconstruction de province, avec des forces terrestres supplémentaires déployées pendant 90 jours, afin d'appuyer le processus électoral et un élément aérien robuste.

H. Réforme de la justice

37. Le cadre de la réforme de la justice, défini par la Constitution, la Déclaration de Berlin et le budget de développement national, aide à renforcer le système d'administration de la justice, très faible de l'Afghanistan, et exige des investissements pour la remise en état des institutions permanentes de la justice. Il demande une coopération et une coordination renforcées entre les donateurs, avec l'Italie comme pays chef de file.

38. L'ONU, par l'intermédiaire de la MANUA, du PNUD et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a soutenu le programme de réforme mis au point par la Commission de réforme judiciaire établie par l'Accord de Bonn. La Commission a souffert d'un manque de précision dans son mandat et ne disposait pas des moyens nécessaires pour diriger la réforme de la justice. Dans ce contexte, le Gouvernement examine actuellement un projet de décret visant à transférer les fonctions de la Commission à trois institutions judiciaires nationales permanentes, à savoir la Cour suprême, le Ministère public et le Ministère de la justice.

39. Le Groupe consultatif pour la justice a repris ses travaux sous la direction du Ministre de la justice et avec l'appui de l'ONU et de l'Italie. La Cour suprême assume, pour l'essentiel, la responsabilité de ses propres affaires, notamment de la coordination de la formation aux fonctions judiciaires dispensée par de nombreuses parties. Avec l'appui des conseillers techniques du PNUD, le Ministère de la justice et le Procureur général ont accompli des progrès importants dans la mise en œuvre du Programme de réforme de l'administration publique. On note également certains progrès dans l'élaboration des textes de loi essentiels pour l'administration de la justice aux niveaux supérieurs (lois sur l'organisation judiciaire et sur l'organisation

du Ministère public) et certains projets de loi, comme le Code d'administration de la justice pour mineurs, ont été soumis au Cabinet.

IV. Droits de l'homme

40. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est rendu pour la première fois en Afghanistan où il a séjourné du 28 au 30 janvier 2005. Lors de cette visite, il a participé au lancement d'un rapport de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme (AIHRC), intitulé « A Call for Justice ». Le rapport, qui s'appuie sur la consultation de quelque 6 000 Afghans, recommande une série de mesures afin de remédier aux exactions passées. On mentionnera à ce sujet la vérification des futures nominations à des postes ministériels, les procédures de justice pénale et les actes symboliques visant à reconnaître les souffrances des victimes et de leur famille. Le rapport demande également d'examiner la question de la recherche de la vérité sur les événements des trois dernières décennies et la question des réparations.

41. Le Président Karzaï s'est publiquement félicité du rapport et a constitué un groupe de travail composé de représentants du Gouvernement, de membres de l'AIHRC et de membres de la MANUA, afin d'assurer le suivi de ses conclusions. Le Groupe se concentre actuellement sur la vérification des nominations à des postes ministériels et s'efforce d'obtenir la révocation des titulaires inaptes. La MANUA continue aussi d'examiner la question du contrôle judiciaire de la recherche de la vérité et des réparations en conjonction avec les graves violations des droits de l'homme commises dans le passé.

42. Durant la visite qu'il a effectuée du 31 janvier au 6 février 2005, mon Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan s'est félicité des progrès faits par le Gouvernement depuis sa mission précédente (voir A/59/370), notamment de la libération des « prisonniers de Shiberghan » de la prison de Pol-i-Charkhi, à Kaboul, et a demandé d'intensifier les efforts afin que les normes internationales en matière de droits de l'homme soient mieux respectées. M. Bassouni a également lié les violations passées et actuelles des droits de l'homme à des problèmes plus vastes, comme les déficiences du système de maintien de l'ordre et du système judiciaire, et demandé une coordination plus étroite dans ce secteur.

43. En plus de ses fonctions de contrôle, l'AIHRC a récemment négocié un partenariat avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), aux termes duquel la Commission contrôlera les droits des réfugiés et des déplacés à l'appui des activités du HCR, notamment dans les secteurs où il y a de nombreux rapatriés. Il s'agit d'un fait nouveau qui devrait permettre à la fois de renforcer la capacité de la Commission et de nationaliser une partie des activités de protection effectuées précédemment par le HCR. À cette fin, du personnel de contrôle supplémentaire sera recruté à la Commission.

44. Au cours des quatre mois qui ont précédé l'élection présidentielle, l'AIHRC et la MANUA ont effectué une opération conjointe de vérification des droits politiques. Cet effort a permis d'attirer l'attention du Gouvernement, du public et de la communauté internationale de manière systématique sur les problèmes relatifs aux droits de l'homme. Plus précisément, il a permis d'examiner la mesure dans laquelle le climat de l'élection présidentielle était conforme à celui d'une élection

libre et régulière, et d'évaluer l'impact des nombreuses mesures prises par l'Organe mixte d'administration des élections et le Gouvernement. Cette opération sera renouvelée, avec le renforcement de l'élément d'information pendant les mois précédant les élections législatives et provinciales. En partie pour cette raison, on a doublé le nombre de spécialistes internationaux des droits de l'homme dans les bureaux locaux de la MANUA.

V. Reconstruction

45. Malgré les progrès réalisés au cours des trois dernières années, les institutions de l'État demeurent limitées dans leur capacité de fournir des services économiques et sociaux. Le nouveau Gouvernement a regroupé le Ministère de la planification et le Ministère de la reconstruction pour former un Ministère de l'économie. Le nouveau ministère est chargé d'élaborer une stratégie pour le développement du secteur public et un cadre macroéconomique pour le développement du secteur privé. La planification et la coordination de l'aide – comme l'élaboration de la Stratégie nationale de développement – seront transférées du Ministère des finances au Ministère de l'économie lorsque les capacités requises pour exécuter ces fonctions auront été mises en place.

A. Cadres de développement

46. Le montant des ressources à prévoir dans l'avant-projet de budget pour l'exercice 1384 (commençant le 21 mars 2005) devrait correspondre aux prévisions de dépenses de 1383, qui s'établissent à 4 milliards de dollars. Les engagements des donateurs se rapportant au budget de développement se chiffrent à 2,3 milliards de dollars (contre 3 milliards 650 millions de dollars dans le budget de développement approuvé pour 1383). Ce chiffre devrait augmenter. En même temps, le Gouvernement a révisé en baisse ses prévisions de recettes, de 300 millions de dollars à 280 millions de dollars pour 1383 et de 400 millions de dollars à 335 millions de dollars pour 1384. Les recettes publiques continueront de provenir principalement des recettes douanières. Il sera demandé aux donateurs de continuer à fournir un appui au budget de fonctionnement par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan.

47. S'il y a eu une légère augmentation de la capacité d'absorption des budgets de fonctionnement et de développement, le Gouvernement n'est pas encore en mesure de soumettre les descriptifs de projet et études de faisabilité demandés par les donateurs, qui sont nécessaires pour la fourniture de fonds. Une assistance supplémentaire est requise pour remédier à cette incapacité. On note aussi une préoccupation concernant le fait que les projets sont clairement concentrés dans la région de Kaboul.

48. En 1383 (2004/05), un montant de 350 millions de dollars a été dépensé au titre de la valorisation du capital humain de l'Afghanistan et un montant de 850 millions de dollars a été affecté au secteur de la sécurité. Si l'on exclut les investissements effectués concernant le réseau routier, seulement 80 millions de dollars ont été alloués au développement de l'infrastructure. Le Gouvernement reconnaît qu'une économie dynamique ne peut se développer en l'absence d'une infrastructure de base (électricité, eau, télécommunications et routes) qui exige des

années à planifier et à mettre en œuvre. Il est également conscient qu'il faut valoriser le capital humain du pays par le biais d'investissements continus dans les secteurs de la santé et de l'éducation et par le renforcement de la capacité de production des communautés rurales. Le Gouvernement s'efforce de réaliser un bon équilibre entre les divers investissements par l'élaboration d'une Stratégie nationale de développement.

49. En janvier 2005, l'équipe de pays des Nations Unies a entrepris l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui analyse la manière dont le système des Nations Unies pourrait améliorer l'efficacité de ses activités compte tenu des priorités identifiées par le Gouvernement afghan et les objectifs du Millénaire pour le développement. Le PNUAD détermine les activités de développement que les divers organismes des Nations Unies entreprendront pour la période 2006-2008.

50. Quatre domaines de coopération interdépendants dans le cadre du PNUAD sont apparus comme étant d'une importance critique pour l'appui du système des Nations Unies au peuple et au Gouvernement afghans pendant cette période triennale : la gouvernance, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme; l'existence de moyens de subsistance durables; la santé et l'éducation; et l'environnement et les ressources naturelles. Dans ces quatre domaines, le système des Nations Unies offre des avantages comparatifs en ce qui concerne la réalisation de progrès tangibles vers les objectifs du Millénaire pour le développement, tirant parti de ses valeurs, d'une base de connaissances globale, des meilleures pratiques et des enseignements tirés, ainsi que de son mandat à portée normative, clairement défini, et de sa longue expérience en Afghanistan.

51. Le premier Rapport national de l'Afghanistan sur le développement humain, intitulé « La sécurité à visage humain », a été lancé le 21 février 2005. Le rapport, rédigé par un groupe d'Afghans indépendant, après une décennie pendant laquelle on ne disposait pas de données fiables sur le pays, aidera les Afghans et la communauté internationale à reconstruire le pays. L'Afghanistan se place au 173^e rang parmi les 178 nations figurant à l'indicateur du développement humain du PNUD pour 2004, avec seulement 5 pays subsahariens se classant après lui. Le rapport souligne que la réelle difficulté en matière de sécurité est de faire en sorte que le processus de reconstruction permette de fournir des services et des emplois et de protéger les droits de l'homme, notamment dans les zones rurales. Tandis que le pays met au point sa stratégie de développement à long terme, le rapport recommande d'examiner les liens entre la lutte contre la pauvreté, la démocratie et la prévention des conflits, afin de jeter les bases d'une croissance économique et d'une stabilité durables. Le rapport demande au Gouvernement et à la communauté internationale d'envisager le développement de l'Afghanistan dans une perspective à long terme et affirme que les objectifs du Millénaire pour le développement pourraient constituer un cadre normatif pour la formulation de politiques nationales.

B. Évolution de la situation humanitaire

52. Durant les premiers mois de 2005, l'hiver rigoureux a affecté une grande partie du pays. De fortes chutes de neige ont bloqué les routes des districts et interrompu l'acheminement de vivres, provoquant des pénuries et de fortes hausses des prix. Des épidémies se sont également propagées dans les districts isolés par les chutes de

neige abondantes, d'où la difficulté de les signaler. Le nombre exact de décès est difficile à évaluer d'après les informations disponibles. Les provinces où la situation est la plus préoccupante sont les suivantes : Badakhshan, Daikund, Ghazni, Paktika, Ghor, Zabal, Uruzgan et Vardak.

53. Le Gouvernement afghan a constitué une commission chargée des secours en cas de catastrophe pour coordonner les interventions humanitaires dans ces situations d'urgence. Cet organe est composé de représentants des Ministères de la défense, de l'information, de la reconstruction et du développement rural, des travaux publics, de l'aménagement urbain et du logement, de membres de la FIAS, de la Coalition du Commandement des forces combinées, de l'Agency for International Development des États-Unis et de la MANUA. La Commission se réunit actuellement tous les deux jours et le Vice-Président Khalili préside les réunions régulières et coordonne la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours.

54. Le groupe de travail sur l'adaptation aux conditions hivernales constitue le centre de liaison pour la collecte et l'analyse des informations et l'attribution des ressources (nationales, internationales, civiles et militaires) pour faire face à des crises spécifiquement liées à ces conditions. Les bureaux régionaux de la MANUA servent également de voies d'information et la Section humanitaire du quartier général de la Mission recueille les informations demandées par le Ministère de la reconstruction et du développement rural. Comme il s'agit en l'occurrence d'une situation d'urgence naturelle, la coopération entre le personnel civil et les forces militaires relève d'un projet conceptuel différent de celui se rapportant aux activités de reconstruction en cours. Le cadre des ressources militaires et de la protection civile est pleinement opérationnel; le Commandement des forces combinées-Afghanistan et l'ISAF sont les principaux acteurs en ce qui concerne la planification et l'acheminement des secours. À l'heure actuelle, 24 provinces sont affectées par la situation d'urgence résultant des conditions de grand froid et la MANUA déploie des efforts considérables afin de faire en sorte que les administrations provinciales puissent répondre aux besoins de leur population.

55. Après six années de sécheresse, les chutes de neige ont été initialement accueillies avec soulagement. Toutefois, compte tenu de la rigueur de l'hiver, on doit maintenant s'attendre que la fonte des neiges et la situation des sols entraîneront des crues importantes. La MANUA a reçu une demande du Gouvernement concernant la création d'un groupe de travail chargé de planifier et de coordonner les interventions face à une telle éventualité. Des activités sont actuellement menées dans quatre domaines : a) prévision, cartographie et analyse, pour déterminer l'emplacement et la magnitude des zones à risque; b) création de mécanismes de coordination, y compris les forces de sécurité internationales; c) prépositionnement logistique des moyens civils et militaires, afin d'intervenir en cas d'urgence; et d) préparation d'une intervention unifiée en matière de secours.

56. Les organisations non gouvernementales (ONG) s'adaptent à la réalité de la reconstruction après un conflit, lorsque le Gouvernement définit les grandes orientations. La communauté des ONG est consciente de la nécessité de redéfinir les relations entre toutes les parties participant à l'effort de reconstruction afin de refléter ce nouveau contexte. Le groupe de travail de la MANUA a aidé les ONG et les militaires à coordonner leurs activités dans le nouveau cadre et la Mission

continue à offrir ses bons offices à celles qui sont prêtes à échanger des informations avec les forces militaires.

57. La législation gouvernementale se rapportant au fonctionnement des ONG est actuellement à l'examen. Certaines questions, y compris la définition même d'une ONG et son impact sur le concept d'opération à but non lucratif en Afghanistan, demeurent controversées. La MANUA facilite les discussions sur ce sujet.

C. Faits nouveaux intervenus sur les plans civil et militaire

58. Le Comité exécutif directeur procède actuellement, sous la direction du Ministère de l'intérieur et avec le concours des forces de sécurité internationales, de la MANUA et de représentants des pays fournisseurs de contingents, à une révision de l'ordre des priorités pour le déploiement des équipes de reconstruction provinciales, et plus particulièrement à l'évaluation de différents éléments tels que la protection des forces, les besoins en matière de développement, l'appui fourni au Gouvernement et les moyens logistiques.

59. On compte actuellement 17 équipes de reconstruction de province opérationnelles et 7 autres seront constituées en août 2005. L'équipe dirigée par les États-Unis à Kandahar sera redéployée à Daikundi dans le sud et remplacée par le Canada. Il y aura 24 équipes au total et cinq autres provinces seront desservies par des équipes satellites.

60. Les équipes de reconstruction de province et d'autres partenaires continuent de débattre, dans différents cadres de discussion, des moyens qui leur permettraient d'intégrer au mieux leurs opérations de secours et leurs activités de développement à l'effort de planification d'ensemble du Gouvernement. Ces discussions montrent à quel point il est délicat de regrouper les approches suivies par les civils et par les militaires en matière de planification et combien la gestion des 24 équipes de reconstruction de province devant être prochainement déployées dans tout le pays peut être difficile.

61. Les pays fournisseurs de contingents ont élaboré un projet de gestion des équipes de reconstruction de province et la MANUA se penche actuellement sur une proposition visant à mettre en place au sein du Gouvernement et des ministères, des capacités de gestion civilo-militaires à l'échelle nationale et régionale. La proposition visant à regrouper les capacités de gestion et moyens logistiques de la FIAS et les forces de la coalition en ce qui concerne la planification et la logistique commence à donner des résultats et il est prévu de nommer un représentant unique pour les deux forces auprès des ministères, des ONG ou des organismes des Nations Unies, et lancer certaines initiatives de fusion.

VI. Observations

62. Dans sa résolution 1536 (2004) sur l'Afghanistan, le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire rapport, après les élections, sur le rôle futur de la MANUA. Bien que le calendrier prévu pour la tenue des élections législatives et locales laisse encore à l'ONU quelque temps pour procéder à un examen approfondi de sa participation future au processus afghan, cet examen devra obligatoirement s'accompagner d'une analyse plus large du plan d'action consécutif au processus de

Bonn et du rôle joué par la communauté internationale en Afghanistan, une fois que le processus de transition devant aboutir à la mise en place d'institutions politiques représentatives aura été mené à bien.

63. À cet égard, dans la Déclaration de Berlin adoptée en avril 2004, le Gouvernement afghan et la communauté internationale se sont déclarés foncièrement résolus à poursuivre, dans l'esprit de l'Accord de Bonn, la tâche commune qui consiste à remettre sur pied et à réformer les structures politiques, sociales et économiques de l'Afghanistan en vue de parvenir à une paix, à un climat de stabilité et à un développement économique durables.

64. Depuis la Conférence de Berlin, le consensus qui s'était dégagé sur la nécessité de poursuivre la consolidation de la paix en Afghanistan une fois la phase de transition politique achevée ne s'est jamais démenti. S'il en est ainsi, c'est parce que l'on a pris conscience que certaines tâches en rapport avec la consolidation de la paix après le conflit restaient à accomplir, et qu'il fallait notamment rétablir la sécurité dans l'ensemble du pays, achever la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, remettre en état les principales infrastructures économiques et sociales et créer sur tout le territoire afghan des institutions étatiques opérationnelles. De fait, on vient tout juste de commencer à s'attaquer à des tâches importantes liées au relèvement des infrastructures économiques et sociales telles que le règlement des litiges fonciers; le problème plus général des droits de propriété; la question de la réconciliation nationale; et celle de la justice en période de transition. Si l'on s'est mis d'accord sur la nécessité d'élargir l'effort commun entrepris en 2001, c'est aussi parce que l'on est tout à fait conscient que le préjudice subi par l'Afghanistan durant ces 30 dernières années est tel que sans les liens de partenariat étroits qui se sont noués lors de la mise en œuvre de l'Accord de Bonn, il sera impossible d'y remédier.

65. Si les Afghans sont extrêmement désireux de tirer parti de toute possibilité offerte par le processus de paix, ils comprennent que les institutions étatiques restent extrêmement fragiles et qu'ils ne pourraient pas à eux seuls consolider les progrès des trois dernières années. La mise en œuvre de l'Accord de Bonn sera achevée avec la tenue des élections qui auront lieu plus tard en 2005, mais pour aller de l'avant et aborder la phase suivante du processus de paix – une phase où le Gouvernement renforcerait sa capacité de faire bénéficier l'ensemble de la population d'améliorations en matière de sécurité, de reconstruction et de développement –, les Afghans devront pouvoir compter, et compteront, sur un engagement durable de la communauté internationale.

66. Après plus de trois années d'engagement intensif de l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan, un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés :

a) Nécessité d'une présence importante des forces internationales. Bien que le terrorisme, la rébellion et les luttes intestines soient en perte de vitesse, ils ne manqueront pas de refaire leur apparition et de menacer l'État si la communauté internationale montre, par certains signes, que sa volonté d'assurer la sécurité à long terme de l'Afghanistan est en train de fléchir. La présence d'une force militaire internationale préventive crédible demeurera donc un élément essentiel du plan d'action consécutif au processus de Bonn. Le déploiement de ces forces militaires internationales à l'échelon provincial restera lui aussi un facteur de sécurité et de

stabilité qui offrira au gouvernement central les conditions dont il a besoin pour étendre le rayon d'action des institutions nationales;

b) Nécessité de surmonter un certain nombre d'obstacles qui ont eu et continuent d'avoir pour effet de freiner les efforts de reconstruction et d'en limiter l'ampleur. En particulier, le manque cruel de qualifications auquel le retour de certains cadres afghans rentrés de l'étranger n'a pas permis de remédier et dont souffrent toutes les institutions et toutes les professions – la police, les enseignants, les fonctionnaires, les magistrats, les ingénieurs et les travailleurs qualifiés dont on a besoin pour assurer le gros des travaux de reconstruction et l'entretien après la remise en état;

c) Nécessité d'une approche d'ensemble de la création ou de la reconstitution des principales institutions étatiques. Jusqu'ici, le programme de l'Armée nationale afghane est le seul qui ait tenu compte des différents aspects du renforcement des institutions, qu'il s'agisse de la réforme en profondeur du Ministère lui-même, de l'évaluation et de la formation des officiers et des soldats, ou de l'assistance et du tutorat après leur déploiement. Pour mettre sur pied, à l'échelle nationale, une force de police, une fonction publique et un système de justice opérationnels, il est indispensable d'adopter une approche analogue à celle dont il est fait mention plus haut;

d) Nécessité de la durabilité. La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement de l'État doivent prendre en considération la capacité à moyen et long terme du pays. Il faut tenir compte de l'aptitude de l'État à collecter et générer des ressources afin de pouvoir financer sur une longue période, à l'échelle du pays, la mise en place d'une police, d'une armée, d'un système judiciaire, d'une administration civile et d'autres institutions étatiques efficaces;

e) Nécessité d'un lien plus étroit entre les efforts de relèvement après le conflit et la croissance économique. Une stratégie de développement économique audacieuse est indispensable pour appuyer la remise sur pied des services publics essentiels, poursuivre la réinstallation des réfugiés, assurer la réinsertion des anciens miliciens, dissoudre les groupes armés et renforcer le programme de lutte contre la drogue. Ne pas recenser et mettre à profit les possibilités de développement économique rapide et ne pas permettre à la population afghane, notamment la population des zones rurales, de sortir de sa situation de misère extrême, ne peut que compromettre les efforts entrepris pour que le pays échappe à sa dépendance à l'égard de l'économie de la drogue et au pouvoir prédateur des commandants locaux;

f) Nécessité d'améliorer la coopération régionale. Le conflit de 30 ans qu'a connu l'Afghanistan avait une dimension internationale et régionale très importante, et l'un de ses effets persistants est la perception d'une menace mutuelle qui continue d'influencer les relations dans la région. Depuis la Déclaration de bon voisinage de Kaboul qui a été signée en 2002 (voir S/2004/416, annexe), des initiatives ont été prises en vue de renforcer la confiance et de promouvoir la coopération, en particulier dans le domaine économique. Mais l'accélération des efforts de reconstruction consécutifs au processus de Bonn nécessitera également des efforts accrus en vue de renforcer la confiance, ainsi qu'un resserrement des liens et une intensification des échanges entre voisins. La communauté internationale peut contribuer au processus, non seulement en encourageant un tel rapprochement, notamment en offrant, s'il y a lieu, ses bons offices, mais aussi en appuyant des

projets transfrontières qui permettent de tirer parti des possibilités économiques et commerciales de l'ensemble de la région;

g) Enfin, deux des principales caractéristiques du processus de Bonn ont été le calendrier dont était assortie la transition politique, et la large participation à sa mise en œuvre; elles devraient être dûment prises en compte lors de l'élaboration du plan-cadre consécutif à ce processus :

i) Si les délais très serrés qui ont été fixés à Bonn pour la phase de transition politique ont été respectés, il a néanmoins été tenu compte de la qualité des résultats obtenus, comme en témoigne la décision prise en 2004 de reporter les élections parlementaires. Dans l'ensemble, toutefois, les efforts inlassables qui ont été faits pour respecter le calendrier arrêté à Bonn, ont permis d'atteindre trois objectifs très importants. Ils ont eu un effet stimulant – voire d'entraînement – sur l'accomplissement de tâches difficiles comme le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, la démilitarisation des organisations politiques et la constitution de nouvelles forces de sécurité; ils ont renforcé la crédibilité du processus de transition dans un contexte initialement marqué par le doute et la méfiance; et ils ont contribué à la dynamique d'ensemble qui anime aujourd'hui le processus de paix afghan. Aussi, y a-t-il lieu d'incorporer, dans la mesure du possible, le principe d'un strict calendrier à la prochaine phase du processus de paix;

ii) Chaque année depuis 2002, l'achèvement des différentes étapes du processus de transition politique – Loya Jirga d'urgence, Loya Jirga constituante, inscription sur les listes électorales, élections parlementaires – s'est accompagné, dans tout le pays, d'un vaste effort d'éducation et de mobilisation civique qui est allé en s'amplifiant. Grâce à cette action, le peuple afghan a maintenant le sentiment de s'investir dans le processus de transition politique et d'y participer. L'impact que la récente Loya Jirga a eu sur la lutte contre la drogue et sur le programme de solidarité nationale en cours montre que la prise de conscience et la participation de la population constituent ou peuvent constituer la méthode de consolidation de la paix la plus efficace. Au moment où le processus de Bonn touche à sa fin, avec la tenue d'élections parlementaires, le Gouvernement de l'Afghanistan et la communauté internationale devraient, dans leur action commune en faveur de la consolidation de la paix, s'employer à consolider le soutien et la participation populaires et éviter le danger d'une approche technocratique et élitiste.

67. Les institutions et programmes spécialisés de l'ONU, compte tenu de leur mandat, de leurs compétences et de leurs avantages comparatifs, trouveront tout naturellement leur place dans cet effort. Plusieurs organismes ont un rôle essentiel à jouer dans les processus directement liés à la période qui fait suite au conflit, notamment le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), qui aidera à mener à bonne fin le processus de réinstallation des réfugiés, le Centre de coordination pour l'action antimines de l'ONU en Afghanistan qui jouera un rôle analogue dans le processus de déminage, et le Programme Nouveau départ pour l'Afghanistan qui continuera d'appuyer la réinsertion des milices armées afghanes. Tous ces organismes peuvent et doivent soutenir les efforts de reconstruction à long terme qui impliquent un renforcement des moyens dont dispose l'État pour offrir des services dans des secteurs comme l'enseignement, la santé, l'agriculture et l'administration nationale et régionale. Tous ces organismes ont souscrit au principe selon lequel ils

devraient faire tout leur possible pour « passer la main » à leurs homologues et ont mis l'accent sur le renforcement des capacités dans leurs programmes respectifs. Ainsi, l'assistance qu'ils fourniront sera modulée selon les besoins de leurs homologues gouvernementaux, et en fonction des possibilités de transférer, au cas par cas, à des structures gouvernementales, à moins que cela n'ait déjà été fait, les responsabilités qu'exercent les organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'orientation des politiques, la gestion et la coordination.

68. L'ONU pourrait entreprendre, s'il y a lieu, de nouvelles activités qui viendront s'ajouter aux opérations en cours et seront fonction des priorités arrêtées dans le plan d'action consécutif au processus de Bonn, dans les domaines ou les secteurs dans lesquels l'ONU propose des compétences optimales par rapport à celles que peut offrir la communauté internationale. Ainsi, vu l'ampleur de la tâche que représente la reconstitution des services de police et du système judiciaire, l'ONU pourra peut-être accroître l'assistance qu'elle fournit dans ce domaine, sous l'égide de l'Allemagne et de l'Italie. Parallèlement, ses atouts, de même que ceux de certains États, pourraient contribuer utilement à l'exécution d'un vaste programme de formation professionnelle.

69. À mesure que ces efforts iront de l'avant, il importera de tenir compte non seulement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies de faire appel à des ressources multilatérales, mais aussi de la confiance dont elle jouit auprès du Gouvernement et de l'ensemble de la population. Dans tout l'Afghanistan, on a largement confiance dans sa bonne foi ainsi que dans son impartialité. Si cette confiance lui offre certaines possibilités, elle lui confère aussi des responsabilités particulières, notamment l'obligation de se montrer à la hauteur là où sa participation a suscité les attentes accrues de la population.

70. Le mandat actuel, au titre de la résolution 1536 (2004) du Conseil de sécurité, vient à expiration le 25 mars. Si des efforts considérables sont faits actuellement pour bien cerner le rôle de l'Organisation des Nations Unies à la suite des élections parlementaires, il sera nécessaire de consulter la direction afghane, le parlement une fois qu'il sera établi, ainsi que d'autres parties intéressées avant qu'une recommandation définitive puisse être présentée au Conseil de sécurité. Sur la base de ces consultations, j'ai l'intention de présenter au Conseil un autre rapport où seront formulées mes recommandations au sujet du mandat futur de la Mission. D'ici là, je voudrais recommander de proroger de 12 mois le mandat de la MANUA.

71. Enfin, pour conclure, je tiens à rendre hommage aux efforts de mon Représentant spécial, M. Jean Arnault, ainsi qu'au dévouement dont font montre les membres et les organismes partenaires de la MANUA.